Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_144-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance du 23 septembre 2026

Délibération n° 26-144

Date de la convocation : le 17 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31
Ayant donné procuration : 4
Absents excusés : 6
Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joffrey POINTLANE.

Étaient excusés : M. Yves AGUITON donne pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Thomas SORET donne pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Marie-France MORCHOISNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Joël ASSI-ALLET donne pouvoir à M. Maxime MAINTIER, M. Jean-François BOURDIN, Mme Rachel MALNOURY.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal ALEXANDRE.

OBJET : COHESION SOCIALE

Subvention dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au Planning Familial d'Indre-et-Loire pour l'action "*Sensibiliser les professionnel·le·s de l'esthétique et de la coiffure à la prévention, la détection et l'orientation des violences faites aux femmes*"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_144-DE

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale du 14 septembre 2026 ;

Considérant la demande de subvention présentée au titre du CLSPD par l'association Le Planning Familial d'Indre-et-Loire pour son action « *Sensibiliser les professionnel·le·s de l'esthétique et de la coiffure à la prévention, la détection et l'orientation des violences faites aux femmes* », destinée à former, lors d'une séance de 3h30, un groupe de 15 professionnels maximum de l'esthétique et de la coiffure exerçant sur le secteur d'Amboise, ces professions étant régulièrement en position d'écoute et de proximité avec des femmes potentiellement victimes de violences ;

Considérant que cette formation, assurée par deux formatrices de l'association, aborde trois volets : la prévention, la détection et l'orientation des femmes victimes de violences, et s'inscrit ainsi dans les priorités du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Considérant que le coût de cette action s'élève à 500 € pour le groupe qui sera formé ;

Au vu de ces éléments et après lecture et analyse de la proposition d'action, il est proposé d'attribuer la subvention suivante :

OPÉRATEUR	THÈME	INTITULÉ DE L'ACTION	Proposition BP 2026
Le Planning Familial d'Indre-et-Loire	Violences intrafamiliales	*Sensibiliser les professionnel·le·s de l'esthétique et de la coiffure à la prévention, la détection et l'orientation des violences faites aux femmes*	500 €

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2026 - article 65748 fonction 420 – antenne 5202.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition de subvention telle que définie ci-avant ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention.

POUR : 30 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, M. Yves AGUITON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, M. Thomas SORET, Mme Marie-France MORCHOISNE, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_144-DE

Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joël ASSI-ALLET, M. Joffrey POINTLANE)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mme Natacha DESSON ne prend pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Chantal ALEXANDRE
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Amboise - 5ème Adjoint

Maire d'Amboise
Brice RAVIER

Signé électroniquement par : Brice RAVIER
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Amboise - Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr